

L'école libre juge le budget 2015 « impraticable » dans les faits

ÉCOLE Le réseau catholique dénonce les atteintes aux subsides

► A la fin 2016, les subsides de fonctionnement des écoles auront subi une ponction équivalant à quatre sauts d'index !

► Pour Etienne Michel, responsable du Segec, le fonctionnement pédagogique des écoles, celles du libre en particulier, est menacé.

C'est un homme généralement posé. Mais là, Etienne Michel est très en colère. Pour le responsable du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), le budget 2015 de la Communauté française, dévoilé lundi, est tout bonnement « impraticable » et il mettra les écoles, singulièrement celles du réseau libre, dans l'impossibilité d'honorer décemment leurs missions.

Etienne Michel plante le décor. Les écoles, ces deux dernières années, ont subi de premiers coups de rabot dans leurs subventions de fonctionnement.

De son côté, la Communauté française a imposé la non-indexation des subventions et, en prime, elle a neutralisé le processus de la Saint-Boniface visant à relever les budgets des écoles des réseaux dits « subventionnés » (libre, communal, provincial).

« Les écoles se sont engagées dans des dépenses pluriannuelles qu'elles ne pourront plus honorer »

Soit un impact de - 4 % sur les subventions qui font vivre les écoles, calcule le Segec.

En prime, l'alignement des statuts employés/ouvriers, décidé avant le scrutin par le fédéral, a coûté des sous aux écoles qui emploient des ouvriers - le Segec calcule cet impact à 2 %. « Au total de toutes ces mesures,

les subventions des écoles ont été ponctionnées de 6 %, soit l'équivalent de trois sauts d'index. »

Dès juillet, Etienne Michel a exposé ces chiffres aux négociateurs PS-CDH et, ensuite, aux ministres de la Communauté.

« Conscient des difficultés budgétaires, conscient que les deux prochaines années 2015 et 2016 seront difficiles, j'ai dit aux négociateurs, au ministre-président Demotte et à la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet ensuite, que nous pourrions accepter de faire le gros dos pendant deux ans encore, que nous pourrions attendre 2017 pour que l'on réindexe les subventions. Et de fait : le budget maintient la non-indexation pendant deux nouvelles années. En tablant sur une inflation de 1 %, nous subirons à l'arrivée une restriction totale de 8 %, soit l'équivalent de quatre sauts d'index. Mais soit : nous avons dit que nous ferions le gros dos... »

Alors, dans ce cas, pourquoi le Segec se fâche-t-il ?

Il y a que le gouvernement ne se borne pas à prolonger la non-indexation des subventions que ciblent indirectement deux autres mesures du budget.

Un : les écoles en « encadrement différencié » (en discriminations positives) reçoivent de l'encadrement supplémentaire et, aussi, un bonus en termes de subventions. Milquet se propose de convertir une partie de bonus en emplois - on utiliserait 13 millions pour financer 350 personnes qui viendraient soutenir les écoles en difficulté à partir de septembre 2015, notamment pour la remédiation. « Ceci met les écoles en difficulté. Elles nous le disent. Elles se sont engagées dans des investissements pluriannuels qu'elles ne pourront plus honorer. De surcroît, la ministre, en décidant de la manière de financer la remédiation, anticipe les conclusions

du pacte d'excellence qu'elle compte négocier avec l'ensemble des acteurs scolaires. »

Deux : aujourd'hui, toute école doit consacrer 20 % de ses subventions au financement de personnel d'entretien. C'est une obligation que Milquet veut revoir : les écoles pourront engager aussi des enseignants, du personnel administratif et la barre montera à 30 %.

« Toutes ces restrictions, toutes ces mesures sont supportables pour les écoles de la Communauté (ex-État). Elles ne le sont pas pour nous, qui sommes moins financés ! »

Le Segec rappelle ici qu'un élève du fondamental produit, par an, une subvention de 870 euros dans le réseau de la Communauté, de 500 dans les réseaux subventionnés. Un élève de secondaire produit une subvention de 1.400 euros à la Communauté, de 780 dans le subventionné. « En prime, les écoles

« Toutes ces mesures sont supportables pour les écoles de la Communauté. Pas pour nous ! »

de la Communauté ont moins de frais que nous - leurs bâtiments sont mieux financés et elles disposent d'une administration qu'elles ne paient pas, au contraire de nous. Dans le libre : vu les dépenses incompressibles, inévitables d'une école - chauffage, emprunts, personnel d'entretien - il ne reste plus grand-chose pour le pédagogique, les livres, le matériel didactique (lire ci-dessous). »

En un mot ? « Notre fonctionnement est atteint. Le budget, pour nous, est tout simplement impraticable ! »

Que demande le Segec ?

Que le gouvernement réécrive sa copie en tenant compte « non pas seulement des capacités financières des écoles de la Communauté, mais de la réalité de toutes les écoles ! » ■

PIERRE BOUILLON

UN CAS PRATIQUE**200 euros par élève pour la pédagogie**

D'après le Segec, une école libre consacre 25 % de ses subventions au remboursement d'emprunts (achat de bâtiments, construction, rénovation...). Le financement du personnel d'entretien absorbe 20 %. Et les frais de chauffage, 17 %. Total : 62 % de coûts difficilement compressibles, note le Segec. Et les 38 % qui restent financent les fournitures scolaires, le remboursement des frais de trajet des enseignants. Pour mieux se représenter les choses, Etienne Michel prend le cas d'une école secondaire de 600 élèves. Elle reçoit 500.000 euros de subventions par an. Les

emprunts absorbent 125.000 euros, le personnel d'entretien 100.000, l'énergie 85.000. Il reste 190.000 euros pour les frais de trajet et le pédagogique. Imaginons que, comme compte le proposer Joëlle Milquet, l'école pompe dans ses subventions pour engager du personnel complémentaire. Posons l'hypothèse que l'école se borne à l'engagement d'un seul enseignant. Vu sa charge salariale (60.000 euros), il resterait 130.000 euros. En supposant que l'école n'ait aucun frais de transport à payer, cela laisse 216 euros par élève pour financer le pédagogique (fournitures, livres, sorties...). *« Vous voyez l'affaire ? C'est tout simplement impraticable ! »*

P.BN